



CONSEIL COMMUNAL
DE DENGES

PROCES VERBAL
DE L'ELECTION DU SYNDIC

Considérant la date limite pour le dépôt des candidatures fixée au mardi 6 avril 2021 à 12h00 et vu la candidature unique régulièrement déposée à cet effet au greffe municipal :

Le bureau électoral déclare élu tacitement, conformément à l'art. 33 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989 :

Monsieur Francis MONNIN

Observation :

Compte tenu de ce qui précède, le scrutin populaire du 25 avril 2021 pour l'élection du syndic est annulé.

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL

Le Président :


Grégoire Tavernier



La Secrétaire


Françoise Palpacuer